IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.
Entrée rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur bien connu LOUISIANA, capitaine Birch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH. (13 mai)

Pour Vicksburg et tous les postes intermédiaires.
Le paquebot à vapeur ABEONA, capt R Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
13 mai — 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison, S'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 mai — 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.
A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.
Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extrémité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.
Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.
20 avril — Wm BAGLEY, agent.

POUR LOUISVILLE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.—Le bateau à vapeur MOHICAN, capitaine L. A. Cottier, ayant les deux tiers de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
13 mai — FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR BORDEAUX—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, partira du 1er au 5 juin au plus tard. Ce navire a une jolie dunette très commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le rail road, ou à
THOMAS BARRETT & co.
Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises, le navire étant en déchargement. 18 mai

POUR BORDEAUX.
Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine audessus du rail road ou à
P O SORBE.
13 mai — 118 rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à
12 mai — P. J. TRICOU.

POUR LA HAVANE.
Le beau brick HARMONIA, capitaine Castanos, partira pour la susdite destination dans le courant de la semaine. Pour passage seulement s'adresser à
12 mai — CUCULLU LAPEYRE & Co.

A LOUER OU A FRETER.
Le brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, portant 1900 barrils ou 850 boucauts. S'adresser à
12 mai — HARRISSON, BROWN & Co.

POUR LA MOBILE, par le fleuve—La goélette paquebot BRILLIANT, capitaine J. E. Brown est à présent prête à recevoir du fret, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
12 mai — 28 et 29, Nlle. Levée.

POUR LA MOBILE par le lac—Le paquebot régulier goélette MONTGOMERY, capitaine A Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord à l'extrémité du chemin à coulisses
12 mai) — TOURNE & BECKWITH.

A LOUER OU A FRETER.
Le beau brick anglais, fin voilier PLANTER, de 274 tonneaux suivant son régistre, capitaine McMann, sera prêt dans peu de jours à prendre chargement. Pour conditions s'adresser à
12 mai — VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Douane

POUR MATAGORDA, (Texas).—La goélette fine voilière, cuivrée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine T. C. Warren, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à
11 mai — WILLIAM BRYAN.

POUR BRAZORIA, (Texas)—Un bâtiment de premier ordre, partira pour la dite destination, le 18 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à
11 mai — WILLIAM BRYAN.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve).
Le paquebot régulier et fin voilier, la goélette SARAH, capitaine D. Stark, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment, pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à
TOURNE & BECKWITH,
11 mai — Nouvelle Levée, 28 et 29.

POUR NANTES—Le superbe brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, A 1 IVANHOE, capitaine L. Lawrenson, ayant sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
LEGENDRE & SAMORY,
9 mai—4 — rue Toulouse, no 54.

POUR TABASCO.
La goélette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
PRATS & FILS.
2 mai — no 82 rue Ste. Anne.

PROPRIETES A LOUER.
Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 108.
28 avril — A. WARTELLE, 189 rue Royale.

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc; 23o caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par
A. ST. GEORGES,
8 mars — rue St. Louis, no 79.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce.
Nlle. Orléans, 9 mai 1835.
LE troisième terme sur les actions de cette compagnie, dû depuis le 1er. courant, sera reçu au bureau, dans l'Arcade de la Bourse, rue des Magasins, près l'encoignure de Gravier. Les actionnaires sont invités à s'y rendre pour en effectuer le paiement.
Ils sont aussi prévenus que leurs billets pour la solde restant dûe, sont maintenant préparés pour leur signatures.
ANDW. C. ARMSTRONG,
9 mai — secrétaire.

LE soussigné ayant appris que que ques personnes offraient en vente l'île aux cailloux, à l'embouchure du Bayou Terrebonne, prévient ceux qui seraient tentés d'acheter, qu'il est seul et légitime propriétaire de cette île, et que tous titres qui ne viendraient pas de lui, n'auraient pas l'effet de transférer la propriété.
29 av—4f 1ps — N. GIROD.

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi, pour faire annuler les trois cautionnemens suivans, savoir :
1o. Un cautionnement comme Shériff de ladite Paroisse, de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry, ses cautions.
2o. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1833, pour l'année 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.
3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.
Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'il en ont, les trois cautionnemens susdits ne seraient pas annullés et les hypothèques en résultant radiées.
Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le deux de mai, mil huit cent trente cinq, la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.
L. S.
Par le Gouverneur, — E. D. WHITE.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. — 9 mai—30

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu sans réserve, le mercredi 27 mai, à midi, à la Bourse Hewlett à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, CENT ET QUELQUES TERRAINS, de soixante pieds de face sur cent vingt de profondeur, situés sur la rive droite du fleuve, vis à vis cette ville, faisant partie de l'ancienne habitation Mossy, actuellement connue sous le nom de ville McDonogh, une élégante et spacieuse maison en briques à deux étages, solidement construite, un établissement complet de briqueterie, une vaste écurie et des logemens à nègres, construits en briques, etc.
La salubrité de cet endroit, l'élévation de son sol, les nombreux établissemens qui s'y forment, et l'avantage de pouvoir s'y rendre en quelques instans par bateau à vapeur, doivent également attirer l'attention des spéculateurs, des artisans et des personnes qui veulent établir à proximité de la ville, des résidences d'été, devenues si incommodes de ce côté de la rivière par les envahissemens du commerce.
Les conditions de la vente sont : à 1, 2, et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant F. Grima, not. pub aux frais des acquéreurs. 15 mai—8

SUCRERIE
de valeur et 95 esclaves de premier choix acclimatés, à vendre à l'encan par ISAAC L. McCOY, pour clore un compte de société.
MERCREDI, 20 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez.
UNE SUCRERIE DE VALEUR
située dans la paroisse Jefferson, environ 18 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant 25 arpens de face sur plus de 80 de profondeur, se prolongeant sur l'arrière jusqu'au lac Ouatcha. La dite sucrerie est limitée dans sa partie haute par la propriété de Mr. Fortier, et dans sa partie basse par celle de Mr. Duceau; elle est sur une pointe avec une levée basse sur le front, et n'est point sujette à l'inondation. La terre en culture est bien desséchée, et celle en friche est susceptible d'être complettement desséchée et de produire de bonnes récoltes de sucre et de coton. Les améliorations consistent en une bonne et commode maison d'habitation, une grande sucrerie neuve en briques, avec une superbe machine à vapeur et moulin à grains, magasins, cases à nègres et dépendances nécessaires, ensemble
96 ESCLAVES ACCLIMATES ET DE PREMIER CHOIX,
des deux sexes, entre lesquels se trouvent des charpentiers, tonnelliers, sucriers, forgerons, couturières, domestiques de maison, etc. On ne connait pas de meilleur atelier dans tout l'état. Ils seront vendus avec l'habitation, ainsi que les troupeaux de chevaux, mulets, bœufs, instrumens aratoires, et dont on peut voir l'inventaire ainsi que la liste des esclaves au bureau de l'encanteur, rue Chartres, no 72, entre les rues Bienville et Conti, ou à la Bourse de l'Arcade le jour de la vente.
L'acheteur jouira du privilège de souscrire pour 1054 actions de la Banque des Citoyens, ce qui fera lorsqu'elles seront payées une somme de $150,400 au fonds capital de la dite banque.
La position heureuse de cette propriété, les nombreux avantages qu'elle possède, indépendemment du privilège de souscrire pour une si grande quantité d'actions, doivent éveiller l'attention des habitans et des capitalistes en général. Ceux qui ont intention d'acheter feront bien d'examiner la propriété avant le jour de la vente.
Conditions—1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, avec un intérêt de 8 pour cent par an à ajouter aux billets qui devront être endossés à la satisfaction des vendeurs, partagés en coupons à leur convenance et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 mai—6f, 14, 15, 16. 18. 19.20

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu lundi 29 mai prochain, sur les lieux, à midi, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves de cette paroisse en date du 21 avril 1835, les propriétés suivantes dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feue Dme. Marie Manette de la Ronde et son époux, Mr. Casimir Lacoste, savoir ;
1o La moitié indivise d'une Habitation établie en Sucrerie, située en cette paroisse, à 5 milles au-dessous de cette ville, rive droite du Mississipi: mesurant 28 arpens de face au fleuve, sur 80 arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la propriété appartenant à Mr. Fazende, et dans la partie inférieure par la propriété appartenant à M. Casimir Lacoste, et tous les animaux, ustensiles, bâtisses, outils aratoires, etc. appartenant à la dite habitation. Ensemble avec la moitié indivise de 39 esclaves attachés à la dite habitation, savoir : Basile, nègre de 70 ans; Ned, de 30 ans; Jason, de 60 ans; Harry, de 20 ans; Congo, de 60 ans; Charles, de 30 ans; Joseph Lafourche, de 40 ans; Louis, de 30 ans; Edmond, de 25 ans; Joshua, de 50 ans; vieux Louis, de 78 ans; Lindor, de 41 ans; Gilbert, de 35 ans; Simon, de 80 ans; Voltaire, de 33 ans; Raimond, de 25 ans; Antony, de 30 ans; Jean Louis, de 40 ans; Tom, de 34 ans; Tom, mulâtre de 70 ans; Mill, de 35 ans; Léon, de 40 ans; Marie de 40 ans; Phrosine, de 35 ans; Maraya, de 40 ans; Big Mary, de 40 ans; Sophie, de 12 ans; Reuben, de 35 ans; Pierre, de 70 ans; Antonio, de 35 ans, Harichin, de 2 ans; Zacharie, de 35 ans; Polydore, de 55 ans: Pierre, de 55 ans; Frank, de 22 ans; Jerry, de 23 ans; Wallis, de 23 ans; Ellick, de 22 ans; Old Ellick, de 44 ans.
Conditions: la moitié indivise de l'habitation, les esclaves et les animaux ci-dessus sera vendue en un seul lot, à un et deux ans de terme; en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2o. Les 16 esclaves suivans, savoir : Daniel, nègre âgé de 40 ans; Santi, de 35 ans; Ellick, de 40 ans; Dick, de 50 ans; Auguste, de 85 ans; Vulcain, de 35 ans; Bill, de 40 ans; William, de 32 ans; Jean, de 32 ans; Augustin, de 2 ans; Charlot de 11 ans; Rosecopau, négresse âgée de 40 ans; Léocadie, de 22 ans; Polly, de 45 ans; Angèle, de 14 ans; Marie Martin, de 35 ans.
Conditions : les esclaves ci dessus seront vendus, un par un, à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
N. B. Les actes de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire public. 23 avril 9.2ps

PAR F. DUTILLET & DELERY.
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 24 avril 1835, il sera vendu au Café de la Bourse de Hewlett, le Samedi 30 mai prochain, à l'heure de midi, les biens suivans, dépendant de la succession de feu Honoré Laban h. c. l. savoir :
BIENS-FONDS.
1o. Un lot de terre situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur la rive droite ou orientale du dit Bayou, ayant environ 30 pieds de face au dit Bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Conrotte et de l'autre par Alex Milne ; sur lequel il existe une maison en bois de deux appartemens à feu, avec galerie devant et derrière, et deux cabinets et une petite cuisine en bois.
2o. Un autre lot de terre situé au même lieu, sur la rive gauche ou occidentale du dit Bayou, mesurant environ 120 pieds de face au Bayou, sur environ 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par Alex. Milne, et de l'autre par la veuve Sevère ; avec diverses bâtisses dessus.
Nota :—Ce dernier lot sera vendu en trois lots séparés et d'étendue presqu'égale, conformément aux plans qui en seront dressés, et seront exposés à la Bourse avant la vente.
ESCLAVES.
1 Charles, nègre créole de St. Domingue, âgé d'environ 42 ans, pêcheur et bon sujet,
2 Manuel, mulâtre créole, d'environ 30 ans, pêcheur, chasseur et bon sujet.
3. Jim, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur et bon sujet.
4 Moses, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 50 ans, asmathique et ayant la vue faible.
5 Bob, nègre américain, depuis son bas-âge dans ce pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur, adonné un peu à la boisson, mais au reste bon sujet.
6. Charles ou Nounoutte, négrillon créole de 10 ans, très intelligent.
7. Caroline, négresse créole, d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, bon sujet, avec ses deux enfans Ferdinand de 5 à 6 ans, et Alexandrine de 2 ans.
8. Alfred, mulâtre créole de 12 ans, ayant la vue affectée.
Conditions : les biens-fonds à 1, 2 et 3 ans de crédit, et les esclaves à 6, 12, 18 et 24 mois ; le tout en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque spéciale.
Les actes de vente seront passés devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
29 avril—10,2ps.

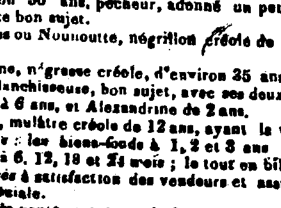

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 7 mai 1835.
CONFORMEMENT à loi, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 31 mai, à cinq heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.
Les officiers commandant de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. — D. AUGUSTIN, aide de camp.
8 mai

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marché du Méxique, consistant principalement en pots à ances, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en caraffes, verre taillé verres de. &c, sujets au remboursement des droits.
Fayence—150 ballots assortis choisis expressement pour le marché du Méxique, à vendre par
JAMES M. CROSBY,
9 avril — rue de Chartres no. 40.

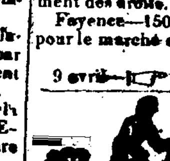

AVIS—Détenus à la geole de la côte des Allemands, un nègre nommé DICK, se disant appartenir à M. Malarche, de la Paroisse St. Jacques, et une négresse nommée MARY, se disant appartenir à M. Cook, marchand de nègre à la Nouvelle Orléans. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant à la loi. — A. LUMINAIS, shérif.
Paroisse St. Jean Baptiste, ce 10 mai 1835. 19 mai

LA Banque de l'Union de la Louisiane tire sur Londres. [15 mai] — J. B. PERRAULT, caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu vendredi 12 juin prochain, à midi, au café de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 6 mai courant, les biens fonds et esclaves ci après décrits, dépendant de la succession de feu dame Félicité Loubie, veuve Pierre Guéno, savoir :
BIENS FONDS.
1o. L'Habitation briqueterie où résidait la défunte, située en cette paroisse, sur le chemin du Bayou St. Jean et à l'angle du dit chemin et de celui de Gentilly, ayant une forme irrégulière, et mesurant environ——arpens de superficie, bornée d'un côté par Vincente Abreû, de l'autre par les héritiers Kernion, et dans le fond par les héritiers Delaronde ou ayans cause, ensemble avec la maison de maître, hangards, cabanes à nègres et autres bâtisses et améliorations se trouvant dessus.
Cette propriété sera vendue par ilets et portions d'ilets, conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur de cet état, et qui sera déposé à la Bourse, avant le jour de la vente.
2. Un terrain situé au bourg du Bayou St. Jean, près du pont, et attenant à la propriété de la vé. Fortin, ayant chacun environ soixante pieds de face sur cent vingt pieds de face de profondeur, conformément au plan.
ESCLAVES—1. Ned, nègre américain, depuis son bas âge dans le pays, âgé d'environ 35 ans, bon charretier, et propre à tous; les travaux d'une sucrerie et d'une briquerie, bon sujet.
2, Pichon, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier et briquetier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.
3 Fortin, nègre créole, âgé d'environ d'environ 24 ans, charretier, briquetier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.
4. Petit Coacou, nègre africain, d'environ 34 ans, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.
5. Grand Coacou, nègre africain, âgé d'environ 45 ans, charretier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.
6. Jacques, congo, nègre âgé d'environ 55 ans, propre aux champs, enclin à l'ivrognerie.
7. Auguste, nègre africain âgé d'environ 50 ans, propre aux champs, ivrogne.
8. Charles Borgnon, nègre africain, âgé d'environ 50 ans, ivrogne et ayant la vue courte.
9. André, mulâtre créole âgé de 19 ans, cocher et domestique de maison, bon sujet.
10. César, nègre africain âgé d'environ 45, bon sujet, propre aux travaux d'une briqueterie.
12. José, négrillon créole de 10 ans, bon petit sujet.
12. John, négrillon créole de 12 ans bon sujet.
13. Marie Congo, négresse africaine d'environ 60 ans, négresse de champ, bon sujet.
14. Célestine, négresse âgée d'environ 15 ans, bon sujet et domestique de maison.
15. Manette, négresse créole âgée d'environ 35 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; ayant eu le bras cassé, bon sujet.
16. Françoise, négresse créole âgée d'environ 22 ans, bon sujet, propre au service d'une maison.
17. Marianne, négresse américaine, depuis son enfance en ce pays, âgée d'environ 40 ans, négresse de champ. marronneuse et ivrogne.
18. Marie Louise, négresse créole, âgée d'environ 18 ans, bon sujet et domestique de maison.
19. Marie Mariette, négresse créole de St. Domingue, âgée d'environ 40 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, domestique de maison, adonnée à boire.
20 Elizabeth dite Eulalie, négresse américaine, depuis son bas âge dans le pays, âgée d'environ 45 ans, domestique de champ et de maison.
21. Victoire, négresse créole, âgée d'environ 18 ans et domestique de maison, sachant un peu blanchier et faire la cuisine, bon sujet,
22 Jeanne, négresse créole âgée d'environ 16 ans, enceinte, domestique de maison, bon sujet,
23. Rose, négresse africaine, âgée d'environ 45 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, sourde et buvant un peu.
24. Irène, négresse créole de 13 à 14 ans, domestique de maison.
25. Jenny, négresse américaine, depuis son enfance dans le pays, âgée d'environ 36 ans, négresse de champ, borgne, ivrogne et marronneuse, ayant une cicatrice au bras.
27. Rachel, négresse américaine, depuis son bas âge en ce pays, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, portée au marronnage et à l'ivrognerie.
Conditions de la vente : les propriétés foncières payable en cinq termes égaux, savoir; en tout mars 1836, mars 1837, mars 1838, mars 1839 et mars 1840. Pour les esclaves en trois termes égaux, en mars 1836, en mars 1837 et mars 1838; le tout en billets par coupons, endossés à la satisfaction de vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés à l'étude de Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 9mai 2ps

Compagnie d'Assurances de l'Océan.
Nouvelle Orléans, 29 avril 1835.
LES commissaires de la Compagnie d'Assurances de l'Océan donnent avis aux actionnaires, que le nombre voulu d'actions ayant été souscrit, comme il est spécifié dans la 8me. section de la charte, qu'une élection de neuf directeurs devant servir pour la dite institution, jusqu'au deuxième lundi de février 1836, aura lieu, au bureau de la dite Compagnie, no. 72, rue Royale, le lundi 18me. jour de mai prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après midi.
Par ordre des commissaires.
29 avril—17 — W. TUFTS, secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.
12 mai 1835.
LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.
Wm G Hewes, président.
Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna, J Peschier, R Groning, A L M Dumartin, Alex Grant, Abijah Fisk, Roy, H M Wright, J T Coit. Directeurs,
13 mai — ANDREW C ARMSTRONG, secré.

INSTITUTION BELLANGER.
LES examens annuels auront lieu dans cette institution les jours et dans l'ordre ci-après :
De 9 à 12 heures.
Le jeudi, 20 du courant, { Classes élémentaires, Latin, Espagnol, Mathématiques, Histoire et Géographie.
Le vendredi, 22 { Langue française, anglaise, Improvisation.
Ces examens sont publics. — 13 mai—9

BIJOUX NOUVEAUX.—Récemment reçu par les navires Mississipi et Saratoga, de New York, un bel assortiment de bijoux, consistant en chaines pour dames et hommes, nouvelle façon; boucles d'oreilles; épinglettes; bagues; anneaux de clefs, argenterie, etc, qui seront vendus à des prix accommodans, en gros et en détail
23 avril — LOUIS MUH, rue de Chartres, no 113

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Jacques—Succession de feu Patrick Uriell—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacques, en date de ce jour, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, le lundi 25 jour du mois de mai prochain à dix heures du matin,
Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la profondeur qui peut y appartenir; ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.
Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et huit jours après, savoir le premier jour de mois de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blache, encanteur, vingt neuf esclaves attachés à la dite habitation.
Conditions : L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente.
Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.
Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, payables au bureau de Peyroux, Rivarde & co, à la Nouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privilège sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Séghers, notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le juge de la paroisse St. Jacques.
Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.
28 av—24 — L. M. TANEY, juge.

$20 DE RECOMPENSE

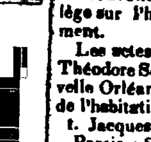

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai — J. LEBLANC & co.

$20 DE RECOMPENSE

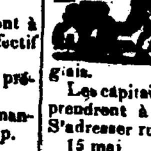

A quiconque arrêtera, et mettra en sûreté le nègre ALEXANDRE, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 4 1-2 pouces, bien constitué, jolie figure mais presque sans barbe, teint un peu clair, et parlant français et anglais ; parti marron le 9 de ce mois, de l'habitation de M. André Deslonde, Paroisse St. Jean Baptiste, avec deux rechanges : un pantalon de drap foncé et un de laine noir rayé, un gillet de coutil rayé bleu et blanc, des brodequins et un chapeau gris.
Les capitaines de navires et de steamboat qui le prendraient à leur bord, seraient poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Toulouse no 20 à — JOS BARTHET.
14 mai—1m

VACCINATION GRATUITE.
LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.
11 mai — Le secrétaire général PUISSAN.

CHANGE sur Santiago de Cuba à peu de jours de vue à vendre par [15 mai] — GARCIA & BUYO.

D. T. EVENS,
Chirurgien Dentiste, rue de Chartres, No. 147.
A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'il continue à exercer la profession de dentiste et est en tout temps prêt à faire toute espèce d'opérations sur la denture, et à guérir les infirmités des gencives, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans, Il place des dents naturelles ou artificielles montées en argent, depuis une seule jusqu'à un ratelier complet. Il extrait les dents carrées avec le moins de douleur possible; par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement perfectionnée par lui même, et dont on voit une représentation en titre de l'avis anglais.
Les avantages que cet instrument possède sur tous les autres actuellement en usage sont, 1o. l'application du ressort attaché au manche de l'instrument, et restant sur le sommet du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, et au moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculaire sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière flatteuse avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien décidée de cet instrument sur tous les autres de ce genre, dispensent d'entrer dans de plus grands détails.
L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr. Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-mêmes.
Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'à de l'après midi. — 24 avril—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—R. W. McMurdo contre ses créanciers, ceux de E. George, jr. & co. et ceux de McMurdo et Bryan.—La cession des biens du petitionnaire au profit de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. B. Cénas, not pub, lundi le 15e jour de juin prochain, à 10 a m. pour l'objet mentionné dans la pétition et qu'en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. F. B. Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 13 mai 1835. [14 mai—2ps] P. LE BLANC, dép grf.

ETAT DE LA LOUISIANE James P. Bryan contre ses créanciers, ceux de E. Georges, jr, & co. et ceux de McMurdo et Bryan—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu lundi le 15e jour de juin prochain, en l'étude de H. B. Cénas, not. pub. à 10 a. m. pour l'objet mentionné dans la pétition, et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues. F. B. Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 12 mai 1835.
14 mai—2ps — P. LE BLANC; dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—E. George, jr contre ses creanciers et ceux de E. George jr & co.—La cession des biens du pétitionnaire, au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H B Cénas, not. pub, le lundi 15e jour de juin prochain à 10 a m pour l'objet mentionné dans la dite pétition, et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit petitionnaire soient suspendues. F B Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 13 mai 1835.
14 mai—2ps — P. LEBLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—no 8218—E. B. Hogan contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été adoptée par la cour, il est ordonné par la dite cour, qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu pardevant M. Y. Lewis, not. pub, lundi le 1er. jour de juin suivant pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés demeurent suspendues, et que Thomas Slidel représentera dans cette affaire les créanciers absens. Par ordre de la cour. Au greffe, Nouvelle Orléans 28 av 1835.
29 av—2ps — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Nathaniel M. Ricker contre ses créanciers—No. 12,362—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers il est ordonné qu'une assemblée ait lieu en l'étude de M H. B. Cénas, not pub. jeudi 4e jour de juin prochain, à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. M. O. P. Jackson est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de l'hon. Chs. Watts, juge de la dite jour, ce 2 de mai de l'année de Notre Seigneur 1835.
4 mai-2ps — JOHN L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No 8253—Henry Generes contre ses créanciers La cession des biens du pétitionnaire au profit de ses créanciers est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de L. Féraud, not. pub le 15me jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et Serrant-Grangeac est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la cour. Au greffe, Nlle. Orléans, 12 mai 1835. [13 mai—2ps] — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge,—8 mai 1835—W. Kenner contre ses créanciers; Richard Clague contre ses créanciers; John O'dham contre ses créanciers—affaire consolidée—Sur motion de George Eustis, avocat de Jas. Saul, un des syndics dans ces affaires, il est ordonné par la cour que les créanciers des dits insolvables aient à déduire dans l'espace de 10 jours après la publication de la présente, les raisons pour lesquelles le dit syndic ne serait pas déchargé et ses comptes homologués. Par ordre de la cour. Au greffe Nlle. Orléans, 11 mai 1835.
13 mai—3f, en10j — ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—R. C. Stockton contre ses créanciers—Attendu que R C Stockton, débiteur insolvable, actuellement détenu a conformément à un acte passé pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus, et pour obtenir le bénéfice du dit acte présenté et fait enrégistrer sa pétition et cédule dans la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par ces présentes cités à comparaître pardevant la dite cour le jeudi 4e jour de juin prochain, à 10 A M, pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas mis en liberté.
Par ordre de l'hon, Charles Watts, juge de la dite cour ce 12e jour de mai A. D. 1835.
13 mai—2ps — JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8241—James Vance contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant W. Y. Lewis, not pub le 10e jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. John Macready représentera les créanciers absens. Par ordre de la cour.—Au greffe, Nouvelle Orléans 7 mai 1835.
8 mai—2ps — ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8239—Vandricour & Laudumiey contre leurs créanciers. La cession des biens des pétitionnaires au bénéfice de leurs créanciers est par le présent acceptée, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue pardevant L. Féraud notaire public, le 8me. jour de juin suivant, pour y délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et qu'en attendant toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que M. Victor Burthe représentera les créanciers absens.
Par ordre de la Cour, au greffe, Nouvelle Orléans 6 mai 1835
7 mai—2ps — ARMAND PITOT, greffier.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du brick Hiram, de Marseille : 500 barriques de vin Bergasse et Bethford, 15 barrils vin de Porto; 50 barrils vin de Madère, imit., 300 caisses salaisons assorties; 25 barrils vinaigre. Aussi, en magasin, 100 paniers huile d'olive, 200 paniers bouteilles, 300 damejeannes, bouchons, savons; etc.
13 mai — L. G. SASSINOT, no 90, rue St. Louis.

AVIS—Le soussigné prévient les personnes qui ont des charrettes, drays, voitures, etc., détenus, d'avoir à les retirer dans 15 jours sans quoi elle seront vendus au profit de la corporation. — CHS. LALANNE.
Commissaire de la partie inférieure de la cité. 14 mai—

VINS.
UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.
Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.
Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins [illegible] MEDOC. 29 fev—3m

VIN, FROMAGE, ANISETTE &c.
REÇU par le navire Anna Louisa, capitaine Demande, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés
120 caisses de vin de St. Emillion; 50 barrils de vin de Grave, Haut Barsac, et Sauterne; 800 boites de vin de différentes qualités; 300 fromages de Hollande, têtes de mores; 200 paniers d'anisette. — CARRIERE & BORDUZAT,
18 mai — rue St. Louis.

ETAT DE LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie, par ces présentes, que le 4 mai 1835, jugement a été enrégistré dans cette cour dans l'affaire de François Reynier contre Joanne Berry, son épouse, dans les termes et chiffres suivans—No. 8095—François Reynier contre Joanne Berry son épouse—décrêt.
Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété que jugement soit enrégistré en faveur du plaignant, et que les parties, plaintif et plaignant soient divorcés, et que les liens du mariage qui les unissaient jusqu'à présent soient dissous et que la défendeur paye les frais du procès.
Nouvelle Orléans, 9 mai 1835.
(Signé) CHS. MAURIAN, juge.
En témoignage de quoi, j'ai sur les presentes mis mon seing et apposé le sceau de la dite Cour, en la Ville de la Nouvelle Orléans, ce 14e. jour de mai dans l'an de notre seigneur 1835 et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.
L S
18 mai—3 — A PITOT, greffier.

Succession de Capit. George W. Morgan.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux dits créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
16 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég des testam,

Succession de George Salkeld.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur et tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur et tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
16 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

Succession de Nicolas Huguin.
LUNDI 25 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Marigny no 178, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Nicolas Huguin. Conditions—comptant. [16 mai] W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Succession de feu Pierre Batut.
COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orleans.—Succession de feu Pierre Batu.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette succession ait lieu mercredi, 20 mai 1835, à 10 heures A. M., pardevant H. Pédesclaux, not. pub., à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics et de délibérer sur les affaires en general de la succession.
Nouvelle Orléans, 8 mai 1835.
Sigré CHARLES MAURIAN, juge.
Pour copie conforme à l'original.
11 mai — W. F. C DUPLESSIS, régister.

Succession de Paul Priallé.
COUR DES PREUVES.
PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit executeur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
11 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Succession de P. G. Fellows et B. Fellows.
PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur et tuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur et tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
11 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes

SUCCESSION de dame Marie Prendergast—Vente par le Régister—Samedi, 23 mai 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 mai 1835, j'exposerai en vente dans la rue Commune entre Baronne et Carondelet, les meubles meublant et autres effets appartenant à la succession de dame Marie Prendergast, décédée.
Conditions de la vente—comptant.
11 mai — W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Martin Sprinkle a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Albert Sweet alias Charles Sweet décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dit pétition, Par ordre de la cour,
11 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Succession de George Folmer,
COUR DES PREUVES.
VENTE par le Régister des testamens—Lundi 15 juin 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du 9 mai 1835, l'esclave Philis Conditions de la vente : 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy, not pub, aux frais de l'acquéreur.
11 mai — W F C DUPLESSIS, rég des tes.

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NLLE. ORLEANS—Les livres de souscription au capital de la dite compagnie, seront ouverts, sous la surintendance des commissaires soussignés, à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai courant, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés,) pendant dix jours, entre dix heures du matin et trois heures de l'après midi.
Par la charte dix piastres par chaque action doivent être payées comptant au moment de la souscription.
E. YORKE,
J. LE CARPENTIER,
JN. GRIFFON,
7 mai—19 — C. WATSON, secrétaire des Commissaires.

Bureau de la Presse à Colon à vapeur de la Levée.
AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.
No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, daté 16 janvier 1834.
No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, daté 1 mars 1833.
Par ordre de la direction.
8 mai—30 — F C CATONNET, secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Colon de la Louisiane.
AVIS DES COMMISSAIRES.
LE public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.
THOMAS TOBY.
THOMAS BARRET.
W. E. THOMPSON.
F. H. CALDWELL.
W. DEBUYS.
B. G. TENNEY.
S. A. PLUMMER. } Commissaires
6 mai—20

MAGASIN DES NOUVEAUTES,
A L'INSTAR DE PARIS, EN GROS ET EN DETAIL.
GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson 30, vient de recevoir de Paris et du nord divers articles dont il était dépourvu, et offre à vendre bretelles gomme élastique perfectionée, en soie, montées or et argent; cannes jonc à dard, à épée et poignard; brosseries de tout genre, rasoirs supérieurs et garantis, de Rogers, cuirs, pierres à razoir, etc. Gants, première qualité, de fil d'écosse et soie, en peau de chevreau, etc.; parfumeries surfines, crême de rose et d'amande, de Perse; tous les savons de toilette, tous les extraits d'odeur et essence; poudres surfines; double extrait d'eau de Cologne et de Lavende, etc. etc.
Assortiment de coiffure en cheveux, dernier genre; natté, tour arayé de chair et perruques de femmes; toupets, métaliques des plus légers, ainsi que perruques d'hommes Il continue à confectionner dans son magasin, d'après les demandes, tout ce qui est en faux cheveux, d'après le goût des personnes; et prend toujours des appreutis en coiffure de dames, aux mêmes conditions. — 5 mai

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de Pontchartrain.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie que conformément à un amendement à la charte, approuvé le 19 mars dernier, et par suite d'une résolution adoptée par les actionnaires le 1er de ce mois, les livres seront ouverts au bureau de la dite compagnie pour eux y souscrire au prorata de leur capital investi, et qu'un nouveau paiement de $15 par action doit être fait le 24 du courant ou avant — PHILIP GUESNON,
14 mai—10 — prés. pro temp.

A VENDRE A L'AMIABLE.
La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.
On en donnera possession immédiatement. S'adresser à [5 mai] E. J. FORSTALL & co. rue Royale.

ARDOISES—50 tonneaux ardoises dites Queentes, et 50 milliers dites Comtesses, reçue par le brick Planter, et à vendre par — G. VANCE & R. GAMBLE,
1er mai — rue de la Douane, no 51.

LE soussigné ayant formé une société avec M. T. T. Zorrilla, de Tampico, qui y gère une maison sous la raison de Zorilla, Miranda y Comp, en établit une autre ici, sous celle de A. M. Miranda y comp.
13 mai—3 — ANTONIO Ma DE MIRANDA.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.
Hypolite de Courval et Jose Antonio de Rabassa contre leurs créanciers, et les créanciers de Courval, Arebo et Comp.
EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 24 mars 1835, donné dans le procès ci-dessus, il sera vendu en vente publique, par Isaac L. McCoy, encanteur, le samedi 23 mai prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés et les esclaves ci-après abandonnés à ses créanciers par le dit Hypolite Courval, savoir :
1. Un morceau ou partie de partie de terre, situé sur la route du Bayou, mesurant à peu près un arpent et 45 pds de face, sur à peu près 3 arpens de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est bornée d'un côté par la propriété de Françoise Petrault, et l'autre par celles de Marianne Wiltz.
2. Le tiers indivis d'un terrain situé dans Carrollton, entre la rivière et le rail-road, mesurant 1780 pieds de face à la rue Adams; 1242 pieds à la rue Washington; 855 pds à la route publique ou rue de la Levée; et 650 pieds face au rail-road, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en cabannes à nègres, étables, et une grande maison en briques non achevée.
3. Sept esclaves, savoir : James, âgé de 18 ans, cuisinier, charretier et domestique de maison.
Daniel, âgé de——ans, bon charpentier, maismarron depuis six mois.
Charlotte, la femme de Daniel, âgée de——ans, négresse de champ.
Prescilla, âgée de....ans, cuisinière et domestique de maison.
Zelia, âgée de....ans, bonne cuisinière et son enfant, âgé de....ans
Elick, âgé de....ans, bon charpentier et domestique de maison.
Conditions : Pour la propriété sur la route du Bayou: $3517 12 avec cinq pour cent d'intérêt par an, à partir du 5 décembre 1834, payable comptant, et la balance payable le 2 décembre 1835:
Pour la propriété située dans la ville de Carrollton, $1,022 22, payable le 3 mai 1835; $1,022 22 du do le 3 mai 1836, $1,022 22 do le 2 mai 1837, la balance, s'il s'en trouve, payable comptant.
Les esclaves payables comptant.
Tous les billets devront être tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
22 avril—6f,22,25,2,9,16,23

VENTE D'ESCLAVES.
PAR B. BOUNY.
MERCREDI, 20 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, 6 esclaves des deux sexes dont les noms et qualités suivent ci-après. Les ventes seront passées par devant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs et les esclaves ne seront livrés qu'après que les conditions auront été remplies et les ventes signées.
1o. Harry, jeune nègre de 25 ans, depuis plus de 5 ans dans le pays, habitué aux travaux de la campagne, boulanger et bien entendu à soigner les chevaux, il a une grosseur à une jambe, mais qui ne l'empèche pas de travailler.
2o. Baptiste, jeune mulâtre créole, de 14 ans, domestique de maison, très vigilent et intelligent.
3o. Jeannette, négresse créole de 38 ans, bonne marchande et domestique de maison, blanchisseuse et sachant un peu faire la cuisine.
4o. Henriette, négresse de 24 ans, très bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et domestique de maison, très prompte, elle s'est absentée deux ou trois fois de chez son maître, mais sans jamais être sortie de la ville.
5o. Castor, nègre de 50 ans, parfait boulanger et capable de conduire, dans ce genre, un petit ouvrage, il est sujet à une douleur au genou.
6o. Thérèse, négresse de 19 ans, enceinte, bonne coiffeuse, parfaite domestique, sachant faire de tout, avec un enfant mulâtresse 3 ans, elle est vendue parceque son maître quitte le pays.
Tous ces esclaves sont vendus garantis des vices et maladies prévus par la loi, sauf les exceptions faites à quelques uns d'entr'eux.
Conditions: 6 et 12 mois de credit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 18 mai—2

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu Jeudi 21 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett :
154 barrils chaux de pierres, à livrer dans le magasin de M. McGeorge, près de la presse à coton d'en bas.
Conditions comptant — 18 mai

PAR J B BLACHE
IL sera vendu Jeudi 21 du courant, à midi, à la Bourse
Une portion de terre, située au faubourg Ste Marie, désignée par le no. 69, dans l'ilet borné par les rues St Jean, Gravier, St Pierre et Paola, d'après un plan dressé par J Pilié voyer de la ville, et deposé en l'étude de F de Armas, notaire public. Le dit lot ayant 25 pieds 3 pouces de face à la rue St Jean, sur 128 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur.
Conditions : 6 et 12 mois de credit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant M F de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 18 mai

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu Vendredi 22 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une societe, 12 esclaves de prix, tous créoles ou acclimatés et pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté ceux dont les vices et maladies sont designés au présent avis.
ARNOLD, âgé d'environ 23 ans, depuis 10 ans dans le pays, très entendu aux travaux d'une presse, un peu ingenieur, ayant été longtemps employé comme tel, bonne hache, scieur et bon sujet.
HARRY, âgé d'environ 26 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, scieur et d'un caractère doux.
FLYMING, âgé de 20 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, bon sujet.
CHARLES, âgé de 20 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, scieur et bon sujet.
GEORGE, âgé de 26 ans, depuis 9 ans dans le pays, très entendu aux travaux d'une presse, bonne hache et scieur.
GILBERT, âgé de 27 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache et un peu cordonnier.
MYERS, créole, âgé de 25 ans, très entendu aux travaux d'une presse et y ayant été employé pendant 8 ans, bonne hache.
TOM, âgé de 21 ans, depuis 10 ans dans le pays, très bon charretier, palfrenier, et très entendu aux travaux d'une presse, très actif et intelligent, adonné un peu à la boisson
GEORGE WITHER, âgé de 27 ans, très bon charretier et entendu aux travaux d'une presse, s'étant absenté quelques jours, ce mois ci.
BRUTUS, créole, âgé de 45 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache et jardinier, adonné quelquefois à la boisson.
ALFRED, âgé de 16 ans, domestique de maison, palfrenier, robuste et bon sujet,
AGATHE, négresse créole, âgée de 18 ans, un peu blanchisseuse, domestique de maison et bon sujet.
Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant M F Grima, notaire public, aux frais des acquereurs, les esclaves ne seront livrés, que lorsque les actes de vente auront été passés, mais seront à la charge des acheteurs immédiatement après l'adjudication. — 13 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
Vente sans reserve pour dissolution de société.
IL sera vendu samedi, 30 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett :
Un lot de terre, mesurant 60 pieds de face au Bassin Carondelet, 120 pieds de profondeur et face à la rue Toulouse, et 60 pieds de face à la rue des Remparts, mesure française.
Il y a sur cet emplacement, quatre magasins en briques. La propriété sera vendue en deux lots conformément au plan dressé par Joseph Pilié, et exposé à la Bourse.
Conditions : payable à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 19 mai

SALES BY THE MARSHALL.

Manis Jacobs vs. E. Howard.
BY virtue of a writ of fi. fa. to me directed by the hon J. Bermudez, presiding judge of the city court of New Orleans, I shall expose at public sale, on Sat. the 30th May 1835, at 12 o'clock M. at Hewletts Exchange, corner of St. Louis & Chartres streets,
Four Lots of ground, situated in square No. 66, in new suburb Marigny, and designated as Nos. 1, 2, 3 and 4 as per a plan deposited at the office of Felix de Armas, notary public, No. 1, measuring 30 feet front to Union st. by 120 feet in depth fronting to Genie street, nos. 2 3 & 4 measuring 30 feet front to Union street, by 120 feet in depth, seized in the above case. Terms, cash.
ap 30 — B. BEAUREGARD, marshal.

Widow Jh Castanedo vs Lewis Morris.
BY virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Hon C Rawle, associate judge of the city court of New Orleans, I shall expose at public sale on Saturday the 30th May, 1835, at 12 o'clock m. at Hewlett's exchange, corner of St Louis and Chartres sts. a certain lot of ground situated in the rear of this city in Kerleree st. between Galvez and Johnson sts. under the no 12, on a plan drawn by L Bringier, surveyor general of the state. Said lot measuring 30 feet front on Kerleree st. by 1[illegible]5 feet in depth. Seized in the above case. Terms cash.
april 28 — B BEAUREGARD, marshal.

Fleury Goux vs. Jean Bte. Percy.
BY virtue of a writ of an order of seizure and sale to me directed by the honorable J Bermudez, presiding judge of the city court of New Orleans, I shall expose at public sale, on Saturday, 23rd May, 1835, at noon, at Hewlett's exchange, corner of Chartres and St Louis sts, half a lot of Ground situated in suburb Lacourse, making part of the lot designated by No. 6 in the square No. 66, as per a plan of said suburb. Said half lot measuring 30 feet front on Thalie street by 120 feet in depth, French measure, bounded on one side by the other half of said lot, and on the other side by No. 5, seized in the above case.
Terms, cash.
april 21 — B BEAUREGARD marshal.

BY virtue of a writ of fieri facias to me directed, by the honorable the city court of New Orleans, I shall expose at public sale, on Saturday the 23rd May, 1835, at 12 o'clock, noon, at Hewlett's exchange, corner of Chartres and St Louis streets, a certain Lot of Ground situated in suburb Tremé, measuring 60 feet front to the Bayou road by 114 feet in depth front to Robertson street, with the improvements thereon—seized at the suit of Widow Dreux. Terms, cash.
april 20 — B BEAUREGARD, marshal